

l'industrie et le travail organisés, pour combattre le chômage cet hiver. Le programme d'encouragement pour les travaux d'hiver semble assuré d'un succès jamais atteint jusqu'ici. Cette année, le gouvernement fédéral a élargi les cadres de ce programme et les nouveaux projets municipaux atténueront le chômage puisque l'on prévoit que ce programme fournira directement ou indirectement plus de 200,000 nouveaux emplois au cours de l'hiver, ce qui allégera, dans une mesure marquée, le chômage saisonnier chez nous. Je passe sous silence les mesures administratives adoptées pour favoriser la construction domiciliaire qui, selon les prévisions, devrait procurer de l'emploi à quelque 60,000 personnes cet hiver.

Le très honorable premier ministre annonçait, le 21 octobre dernier, à l'issue de la conférence sur le chômage, la création d'un Conseil national de productivité. Le discours du trône laisse entrevoir la présentation de mesures législatives qui aideront à résoudre, en grande partie, ce problème du chômage.

En effet, le discours du trône nous annonce la présentation de mesures législatives susceptibles de faciliter une meilleure formation technique des jeunes travailleurs et de fournir des possibilités de réadaptation plus poussées dans le cas de Canadiens qui doivent passer à l'exercice d'autres emplois ou métiers ou de nouvelles professions.

La Chambre sera invitée à adopter un projet de loi autorisant des garanties du gouvernement à l'égard des prêts bancaires aux petites entreprises, en vue de financer des additions et des améliorations à leurs locaux ou à leur équipement. Cette mesure conduira à l'augmentation des nouveaux emplois et stimulera grandement l'expansion de l'industrie privée au Canada.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette de devoir interrompre le député, mais je suis obligé de lui dire que son temps est expiré, à moins que la Chambre ne soit unanimement d'accord à le laisser passer outre.

Des voix: D'accord!

(Texte)

M. Paul: Des travaux d'envergure nationale seront mis en chantier, permettant l'exploitation de nos ressources naturelles. Voilà autant de mesures que projette le gouvernement pour remédier au grave problème du chômage qui existe présentement. Il en sera question, durant cette session, du problème du chômage et je forme le vœu que les critiques que l'on fera soient toutes constructives, dans le but de soulager la misère des nôtres, et non dans le dessein de se créer un capital

politique. La collaboration de tous est nécessaire, et grâce à cette collaboration anticipée, il y a lieu de penser et d'espérer que le chômage, à l'état endémique, sera enrayé en majeure partie.

Je m'en voudrais de ne pas signaler l'amélioration des relations fédérales-provinciales. Les subventions versées aux provinces ont augmenté constamment depuis 1957. En 1959, ces subventions accusaient une augmentation de 57 p. 100 sur ce qu'elles étaient sous le dernier régime libéral.

Qui a réglé le problème des universités de la province de Québec si ce n'est le gouvernement conservateur? En juillet dernier avait lieu à Ottawa une conférence fédérale-provinciale où étaient alors jetés les jalons pouvant ouvrir la voie à des discussions franches, loyales et honnêtes de tout le problème de la fiscalité. L'exposé du point de vue des provinces motivait un ajournement de cette conférence au mois d'octobre dernier. Depuis l'avènement du parti conservateur au pouvoir, il faut reconnaître que les relations entre l'État fédéral et les provinces ont pris une tournure complètement nouvelle. L'esprit autocratique qui avait marqué la phase d'après-guerre a été chassé. Désormais, les provinces ont droit au chapitre et ne sont plus traitées en vassales. C'est dans cet esprit qu'ont été faites, en octobre dernier, les propositions du très honorable premier ministre du Canada.

Vouloir remettre aux provinces leur propre pouvoir de taxation, leur laisser le soin de s'entendre entre elles et d'harmoniser leurs besoins dans l'établissement d'une formule de péréquation; faire en sorte que l'État fédéral cesse d'être le percepteur de taxes dont l'emploi et le contrôle lui échappent; voilà une politique démocratique qui nous ramène aux principes de base de la Confédération canadienne. Telle est la synthèse de la pensée de l'honorable premier ministre qui n'est pas le seul, d'ailleurs, à partager cet avis.

Sir Wilfrid Laurier disait:

C'est un principe tout à fait faux que celui d'après lequel un gouvernement perçoit les revenus et un autre les dépense.

L'honorable C. H. Cahan, secrétaire d'État dans le cabinet Bennett, disait:

(Traduction)

J'ai toujours estimé que les relations fédérales-provinciales ne reposeront sur une base solide que lorsque le gouvernement provincial sera chargé de prélever les revenus qu'il dépense chaque année.

(Texte)

Le très honorable premier ministre a toujours été soucieux du respect absolu de la constitution canadienne, et n'a-t-il pas été le premier à signaler la nécessité du rapatriement de la constitution canadienne? Dans le